



Responsible Housing

Les Trophées Européens de l'Habitat Responsable

Les premiers Trophées de la Responsabilité Sociétale des Entreprises dans le logement social!

Appel à candidatures

Partagez votre expérience RSE !

Les Trophées Européens de l'Habitat Responsable sont une occasion unique de démontrer votre engagement en matière de RSE et de promouvoir, auprès de vos pairs et de vos partenaires, vos meilleures pratiques dans ce domaine.

Toutes les bonnes pratiques envoyées seront mises en ligne sur notre site internet (www.responsiblehousing.eu), et celles présélectionnées seront publiées dans un livre d'or largement diffusé au sein du secteur du logement social et parmi les organisations de parties prenantes.

La Cérémonie de remise des Trophées, sera organisée à l'occasion de la journée Internationale des locataires (et Journée Mondiale pour l'Habitat), par le CECODHAS et le Forum Européen des parties-prenantes de l'Habitat Responsable. Cette cérémonie réunira les principaux acteurs du logement social, des experts de la RSE ainsi que des représentants de la Commission Européenne. Une rediffusion de la cérémonie sera mise en ligne sur le site internet.

Calendrier

- Appel à candidatures** > du 06/01/2014 au 04/04/2014
- Date limite pour participer** > 4 avril 2014
- Pré-sélection** > Mai 2014
- Sélection finale** > Juillet 2014
- Cérémonie de remise des Trophées** > 6 octobre 2014

A propos des Trophées

Les Trophées Européens de l'Habitat Responsable ont été créés dans le cadre du projet ERHIN (European Responsible Housing Initiative), mené par le CECODHAS Housing Europe, l'association DELPHIS et l'Association Internationale des Locataires (International Union of Tenants - IUT) et co-financé par la Commission Européenne. www.responsiblehousing.eu

Qu'est-ce que la RSE?

En 2011, la Commission Européenne a défini la Responsabilité Sociétale de l'Entreprise (RSE) comme « la responsabilité des entreprises concernant leurs impacts sur la société ». Sa stratégie 2011-2014 pour la RSE indique que, « pour s'acquitter pleinement de leur responsabilité sociale, les entreprises doivent avoir engagé, en collaboration étroite avec leurs parties prenantes, un processus destiné à intégrer les préoccupations en matière sociale, environnementale, éthique, de droits de l'homme et de consommateurs dans leurs activités commerciales et leur stratégie de base ».



Qui peut participer ?

Tous les organismes de logement social (office HLM, ESH, coopératives HLM), rattachés à une fédération membre du CECODHAS Housing Europe (en France: USH, Fédération des ESH, Fédération des Offices, FNAR, FNSCHLM).

Comment participer ?

Les candidats sont invités à soumettre une brève description de la bonne pratique proposée en utilisant le formulaire à télécharger sur le site internet du projet ERHIN (pages FR ou European Responsible Housing Awards). Chaque organisme peut soumettre une bonne pratique dans chaque catégorie présentée ci-contre.

Les candidatures doivent être rédigées en anglais. Le formulaire de candidature peut être complété dans une autre langue mais une traduction en anglais doit alors être également fournie. Cependant, les documents justificatifs ne doivent pas nécessairement être traduits en anglais.

Les candidatures (à l'exclusion des documents justificatifs) ne doivent pas dépasser 3 pages (Times New Roman, 11pts.)

Les candidats pourront être contactés par le jury si celui-ci estime que des informations complémentaires sont nécessaires à l'évaluation du dossier.

Pour toute question concernant la traduction, n'hésitez pas à contacter DELPHIS : varenio@delphis-asso.org.



Ce projet est co-financé par la Commission Européenne.

Categories

Le jury récompensera les initiatives mises en œuvre de façon volontaire et qui vont donc au-delà des obligations légales. Elles peuvent être expérimentales mais doivent être reproductibles et/ou conduire à un changement durable dans les pratiques de l'organisme.

Une initiative dans chacune des cinq catégories suivantes sera récompensée :

- 1. Equilibre social des territoires:** qualité et coût du logement, services aux résidents, réponses aux besoins spécifiques, rénovation urbaine et projets locaux;
- 2. Environnement:** gestion des ressources naturelles, économies d'énergie, sensibilisation à l'environnement;
- 3. Responsabilité et durabilité économique:** achats responsables et partenariats avec les fournisseurs, réinvestissement des profits dans l'activité et l'amélioration du parc de logements;
- 4. Bonne gouvernance et relation équilibrée avec les parties-prenantes:** bonne gouvernance et déontologie, dialogue et implication avec les parties-prenantes, transparence et rendre compte;
- 5. Gestion responsable des ressources humaines:** diversité, parité et prévention des discriminations, santé et sécurité au travail, conditions de travail, développement et valorisation professionnel des salariés.

Des exemples concrets, ainsi que le formulaire d'inscription, sont accessibles sur la page des trophées du projet ERHIN à l'adresse suivante : www.responsiblehousing.eu

Chaque candidat peut soumettre un projet/une « bonne pratique » par catégorie.

Jury et processus de sélection

Le jury sera composé de membres du Forum des parties-prenantes instauré dans le cadre du projet ERHIN ainsi que d'experts de la RSE d'autres secteurs.

Une première présélection des cinq meilleures initiatives de chaque catégorie aura lieu en mai 2014 et la sélection finale de la meilleure pratique de chaque catégorie en juillet 2014.

Critères de sélection

Le jury évaluera la pertinence de la « bonne pratique » au regard de la RSE de l'organisme, et de la catégorie correspondante (société, environnement, économie et fournisseurs, gouvernance et relation avec les parties-prenantes, ressources humaines)

Le jury portera une attention toute particulière aux aspects suivants :

- Dialogue avec les parties-prenantes et les partenaires : comment les parties prenantes sont-elles impliquées dans sa conception et sa mise en œuvre ?
- Sensibilisation et « portage » : dans quelle mesure la bonne pratique contribue-t-elle à sensibiliser et informer sur la RSE, l'habitat responsable et le développement durable ?
- La transparence et le rendre compte : dans quelle mesure l'organisation fait-elle preuve de transparence concernant les engagements, les actions et les résultats en lien avec la bonne pratique ?
- La mise en œuvre opérationnelle : est-ce que des outils spécifiques ont été développés/ utilisés ?
- Evaluation de la valeur partagée créée : dans quelle mesure / comment l'impact a-t-il été évalué ?

En plus des critères mentionnés ci-dessus, le Jury prendra également en compte l'approche RSE globale des candidats et la façon dont les principes et objectifs de la RSE sont traduits et inclus dans leur activité (même s'il n'y a pas de stratégie ou de politique « RSE » formalisée).

**Pour toute question, merci d'envoyer un email (en anglais ou français)
à l'adresse suivante : awards@responsiblehousing.eu**